

Image not found or type unknown



Saisie arme categorie C

Par **LaBrindille**, le **09/04/2019** à **10:48**

Bonjours, je suis militaire l'année dernier j'ai participer a une baguarre général. Bref reconnu coupable par la justice. La prefecture ma escrit pour que je justifie mon comportement et prouve que je suis apte a garder cette arme . Dans le cas contraire l'arme sera saisie. Je voulais savoir si quelqu'un avait deja eu ce cas de figure. Et si je pouvais vendre l'arme avant la désicion final ? Merci de prendre de temps de lire et de repondre

Par **Visiteur**, le **09/04/2019** à **10:56**

Bonjour

Acheter, vendre ou détenir une ou plusieurs armes de catégorie C sans faire de déclaration est sanctionné par une peine de prison de 2 ans et une amende de 30 000 €..

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2246>